

CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2021 à 18 Heures

L'an deux mil vingt et un le 15 Avril le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

<u>Présents</u>: BLEIN Cécile, BOCKEL Sarah, CHAUTEMPS Christel, DELAUME Richard, DE SAINT-SEINE Hervé, FOIN Michel, FRISON Victorien, FUCHEY Charles, MEYER Léonard, PORCHEROT Brigitte, RESSOUCHE Maxime, SERRAVALLE Danielle

Procuration: néant

Excusé: PARIAT Xavier,

Secrétaire de séance : FUCHEY Charles

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos.

Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021.

Contres: 0	Abstentions: 0	Pour : 12

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à la séance : la modification du « Circuit de Bessey » et la convention avec le Centre De Gestion (CDG) => demande accordée à l'unanimité.

1. Finances -budget général -vote du budget primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	627 831 €	355 000 €
Recettes	628 221 €	356 649 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres: 0	Abstentions: 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

2. Finances – budget EAUASS – vote du budget primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	364 315 €	325 823 €
Recettes	411 622 €	325 823 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres: 0	Abstentions: 0	Pour : 12	
------------	----------------	-----------	--

3. Finances – budget Forêt – vote du budget primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	79 165 €	21 147 €
Recettes	83 148 €	21 147 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres: 0	Abstentions: 1	Pour : 11	

4. Finances – budget lotissement Les Tranchées – vote du budget primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	298 837 €	146 187 €
Recettes	298 837 €	146 187 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres: 0	Abstentions: 0	Pour :12	

5. Patrimoine - modification de tracé du sentier de randonnée "Circuit de Bessey"

Vu la législation relative au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.);

Vu la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.);

VU la délibération du Conseil Général en date du 4 juin 2010 instituant le PDESI de la Côte-d'Or;

VU la délibération du Conseil Général en date du 24 juillet 2002 instituant le PDIPR de la Côte-d'Or;

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la pratique de pédestre pour le développement local ;

Vu le plan cadastral joint présentant le tracé complet de l'itinéraire sur la commune et identifiant l'ensemble des propriétaires fonciers concernés;

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'inscription des tronçons susmentionnés au P.D.I.P.R. et au P.D.E.S.I
- d'ouvrir à la pratique pédestre, équestre et cycliste mais non motorisée les chemins désignés sur le plan cijoint comme suit:

Voie communale « Avenue de Beez en Wallonie »



A cette fin, le Maire prendra les arrêtés de circulation correspondants sur lesdites voies en tant que de besoin.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal :

- s'engage à assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au P.D.I.P.R. de la Côte-d'Or, conformément aux prescriptions du Code Rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraire de substitution si le maintien du tracé n'est pas possible ;
- s'engage, en qualité de propriétaire de la voie, à entretenir ou faire entretenir la structure de chaussée et les abords des chemins concernés dans des conditions adaptées à la pratique et dans le respect de l'environnement ;
- autorise la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois à poser et entretenir les équipements nécessaires à la pratique pédestre ;
- informera les usagers des risques encourus par la traversée de zones "à risques" ainsi que du règlement de police applicable sur la commune, y compris sur les propriétés privées ouvertes à la pratique de ces activités ;
 - émet un avis favorable pour l'inscription des tronçons susmentionnés au P.D.I.P.R. et au P.D.E.S.I.
 - o (le cas échéant) sollicite l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation des équipements de sécurité à prévoir sur la structure de chaussée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre: 0	Abstention: 0	Pour : 12
-----------	---------------	-----------

6. RH - Convention pour le traitement informatisé des salaires et indemnités de fonctions des élus

Du fait du personnel administratif absent, le Maire propose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or réalise sur indications de la commune de Bèze, le calcul et l'édition des bulletins de salaire ainsi qu'une partie des éléments associés liés aux procédures régulières de paie.

Le Centre de Gestion met à disposition de la commune de Bèze son personnel spécialisé dans le traitement informatisé de la paie afin de procéder au traitement des salaires des agents et des indemnités des élus. Cette mise à disposition est consentie temporairement et exceptionnellement selon un cadre spécifique (établissement des paies par prise en main à distance et/ou sur un autre progiciel que celui utilisé par le Centre de Gestion).

Le coût de cette mission s'élève à 8 € par bulletin de salaire et indemnité édité et par mois, et 40 € pour chaque bulletin de paie régularisé suite à un manque d'informations communiqués au Centre de Gestion.

Il est proposé d'établir une convention entre la commune de Bèze et le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Côte d'Or pour une durée maximum de quatre mois à compter du 1er mars 2021 ; convention présentée en séance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres: 0	Abstentions: 0	Pour : 12	

<u>Information - Questions diverses</u>:

- Grottes les travaux de sécurisation avec devis G2-G5
- Organisations des élections des 20 et 27 juin

Fin de séance à 20h01

Le Maire,

Hervé de SAINT-SEINE